



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Syrie

Question écrite n° 79527

### Texte de la question

Mme Joëlle Huillier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la réinstallation des réfugiés de Syrie. En 2014, la France a accueilli 500 Syriens en situation d'extrême vulnérabilité dans des pays voisins de la Syrie, dans le cadre d'un programme spécifique en lien avec le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR). Cette opération est renouvelée en 2015, pour au moins 500 nouveaux de ces ressortissants. Selon le HCR, 380 000 Syriens vulnérables auraient besoin d'une réinstallation et les associations de défense des droits de l'Homme estiment que des États comme la France devraient accueillir davantage de réfugiés. Elle lui demande si le Gouvernement a l'intention, dans les prochains mois, d'augmenter les capacités d'accueil des réfugiés de Syrie en France. Elle souhaite aussi connaître les actions engagées, auprès des Nations unies, pour favoriser leur plus large accueil dans les autres pays du monde.

### Texte de la réponse

Près de cinq ans après le début du conflit, 13,5 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire. Plus de la moitié de la population syrienne a été contrainte de quitter son foyer et 6,5 millions de personnes sont déplacées internes, 4,4 millions sont réfugiées, parmi lesquelles un million se sont rendues en Europe. L'afflux de réfugiés et de migrants vers l'Union européenne qui découle de cette situation est le plus important depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Dans ces circonstances exceptionnelles, la France agit pour une réponse forte et unie des pays membres de l'Union européenne. Avec un financement de 4,4 Mds d'euros depuis le début du conflit syrien, l'UE dans son ensemble (Commission et États membres) est, avec les États-Unis, le plus gros contributeur de l'aide pour la crise syrienne. Des efforts importants sont par ailleurs consentis pour soutenir les pays de premier accueil, tels que la Turquie, le Liban et la Jordanie, qui accueillent des réfugiés et qui fournissent un effort remarquable. Ce soutien a été concrétisé par le biais d'un plan d'action UE-Turquie sur les migrations endossé à l'occasion du sommet UE-Turquie du 29 novembre 2015. La France s'est mobilisée et a décidé d'allouer 94 millions d'euros supplémentaires aux agences des Nations unies sur deux années, notamment pour traiter des conséquences de la crise syrienne. La France, avec ses partenaires européens, a également réaffirmé le principe de la solidarité européenne pour l'accueil de 180 000 personnes en besoin de protection. Parmi eux, la France s'est engagée à accueillir plus de 30 000 personnes au titre de la relocalisation, et 2 375 personnes au titre de la réinstallation, en plus des 1.000 personnes accueillies au titre de la réinstallation et de l'admission des réfugiés syriens pour 2014 et 2015. Par ailleurs, la communauté internationale est mobilisée et plusieurs événements de haut niveau seront organisés cette année pour coordonner la réponse à la crise des réfugiés syriens. Une conférence se tiendra à Londres le 4 février, une seconde sera organisée par le HCR le 30 mars pour traiter plus spécifiquement de l'admission des réfugiés syriens dans des pays tiers. Le Secrétaire général des Nations unies organisera aussi, lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre à New York, un sommet sur la question des déplacés et des réfugiés. La France participera à ces événements et y défendra l'élaboration de solutions durables pour aider le peuple syrien. Au-delà de ces efforts, le problème des réfugiés ne pourra être traité de façon durable que si une solution politique émerge en Syrie même. C'est ce à quoi la France travaille sans relâche, notamment dans le cadre du

groupe de Vienne.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Huillier](#)

**Circonscription :** Isère (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79527

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2015](#), page 3494

**Réponse publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1155